

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne :

[A SAUMUR]
Au bureau du Journal
ou au ^{no} envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 9 JUILLET

DANTON

C'est à croire que nos gouvernants républicains sont atteints d'aliénation mentale. Ne vont-ils pas ériger une statue à Danton, en plein Paris, sur le boulevard Saint-Germain, à deux pas de l'abbaye où le sang des prisonniers coula à torrent par l'ordre de Danton ! Notez que ces gouvernants ne pèchent pas par ignorance ; avant-hier, M. Wallon, qui sait à fond l'histoire de ce temps-là, rappelait au Sénat les crimes dont s'est souillé Danton ; le Sénat les a transformés en vertus patriotiques ; un pasteur protestant, M. Dide, a prononcé le panégyrique du monstre, et les protestations indignées du baron de Lareinty n'ont rien pu contre le parti-pris de la haute Assemblée. Le Sénat contient pourtant l'élite des hommes d'Etat et des sages de la troisième République.

Danton fut un homme supérieur, disent ses apologistes. « Mandrin aussi, répond M. Taine, fut dans un genre voisin un homme supérieur. Entre le démagogue et le brigand la ressemblance est intime, tous les deux sont chefs de bande ».

M. Wallon rappelle ce que fut Danton : vénal, corrompu, sanguinaire, despotique. Il a fait les horribles massacres de Septembre qui souillèrent de sang Paris et la France, il a institué le tribunal révolutionnaire, fauché les têtes par milliers, les têtes plébéiennes plus nombreuses que les têtes aristocratiques, les républicains ne le nient point, mais ils répondent sans aucun scrupule : Il a bien fait, car il a sauvé la patrie — ce qui n'est pas vrai — et il a fondé la République — ça c'est vrai. Ponder la République, tout est là ; il n'y a plus ni loi, ni morale, ni crimes, ni vertus, ni égorgements, ni noyades ; pour eux il n'y a que la République qui les gorge de plaisirs et d'honneurs.

Le bon M. Wallon ressemble fort peu à Danton ; cependant, lui aussi a fondé la République, mais comme il n'est pas un fielle scélérateur, il n'aura jamais de statue, tandis que l'autre fondateur, le grand criminel, le monstre, en a deux, à Arcis-sur-Aube, sa patrie, et à Paris, théâtre de ses crimes. M. Wallon s'étonne qu'il en soit ainsi. C'est pourtant bien simple. M. Wallon n'est qu'un idéaliste, qui a rêvé une République chimérique ; Danton est un homme d'Etat qui, prenant les hommes tels qu'ils sont, a déchainé les passions de tous pour satisfaire les siennes, dût-il mettre la France sens dessus dessous. Les chefs de la troisième République reconnaissent en lui leur véritable père et laissent de côté M. Wallon, pauvre cheval de renfort devenu inutile.

Le droit d'initiative populaire en Suisse

Le peuple suisse vient d'adopter la loi fédérale introduisant dans la Constitution le droit d'initiative populaire. La procédure législative en Suisse était soumise jusqu'à présent aux règles suivantes :

L'Assemblée fédérale législative est composée

du Conseil national (Chambre des députés) et du Conseil des Etats (Sénat), qui ont les mêmes attributions et dont le double consentement est nécessaire pour le vote de toute espèce de loi. Jusqu'à présent, les lois émanaient, comme partout, soit de l'initiative parlementaire des membres des deux Conseils, soit du pouvoir exécutif que constitue le Conseil fédéral.

Comme la lutte des partis est très vive en Suisse et que la représentation proportionnelle n'y existe pas encore, il y a longtemps que les minorités se plaignaient de n'avoir aucun recours contre l'intolérance des majorités.

La loi votée lundi leur assure ce recours. Aux termes de cette loi, 50,000 citoyens ont le droit de soumettre eux-mêmes au peuple un projet de révision constitutionnelle, ou d'obliger les Chambres fédérales à modifier la Constitution sur un point donné.

Le projet a été adopté par 184,000 oui contre 114,000 non ; seuls, les cantons de Vaud, de Bâle-Campagne, d'Argovie et de Turgovie et Appenzell extérieur, se sont prononcés en sens contraire.

Ce sont, non pas, comme on pourrait le croire, les radicaux qui ont voté oui : bien au contraire. Leur système d'intolérance bien connue leur faisait un devoir de s'opposer à toute mesure de compensation équitable et libérale.

La loi a été réclamée, soutenue, votée par les conservateurs, bien qu'en somme elle profite à tous les partis. Désormais les minorités, quels que soient les retours étranges des scrutins, ont le moyen de se défendre, de faire écouter leur voix, de prendre enfin dans la vie politique la part qui leur revient légitimement.

Il faut espérer que les partis sauront faire de ce droit un usage opportun et habile.

Toute agitation factice provoquée par des politiciens en quête de mandats législatifs, tout emploi irraisonné de ce redoutable pouvoir, conduiraient à l'opposé du but. Bientôt le pays, fatigué d'être dérangé sans motif sérieux pour le simple plaisir de quelques intrigants, n'exercerait plus son droit, et alors on ne réunirait plus les 50,000 voix exigées, ou bien la lassitude et le dégoût seraient tels, que, le jour où l'on demanderait l'abolition de ce droit, personne ne se lèverait plus pour sa défense.

C'est là le danger ; mais il est à croire que les conservateurs suisses, qui jusqu'ici ont fait preuve d'un grand esprit politique, sauront employer cette arme quand il faudra et comme il faudra.

H. KASTNER.

INFORMATIONS

UN RÉPUBLICAIN

M. de Cassagnac a eu l'idée de relever dans l'Autorité les nombreuses fonctions dont s'est fait pourvoir un des représentants les plus en vue du parti républicain, M. Devès. Cet ancien ministre est actuellement : 1° fondateur du journal la Loi ; 2° administrateur du Crédit Foncier ; 3° administrateur de la Compagnie foncière ; 4° président de l'Habra-Macta ; 5°

président du Bône à Guelma ; 6° président des chemins de fer à voie étroite du Midi ; 7° président de la Compagnie commerciale de France (importation du guano) ; 8° président des chemins de fer du Périgord ; 9° administrateur de la Compagnie d'éclairage au gaz des Hauts-Fourneaux et Fonderie de Marseille et des Mines de Portes et Senechas ; 10° administrateur de la Compagnie des chemins de fer économiques du Nord ; 11° administrateur des Forges de Châtillon et Commentry ; 12° président de la Bourse du commerce ; 13° administrateur de la Compagnie foncière de France et d'Algérie.

M. Devès est également sénateur, mais c'est, paraît-il, le mandat qui l'absorbe le moins.

LA LOI SCOLAIRE

Nous lisons dans le Bulletin officiel municipal de Paris :

« Depuis l'exécution de la loi sur l'instruction obligatoire, les enfants ne sont généralement mis en apprentissage qu'à 13 ans ; mais les industriels nous ont signalé les exigences des parents qui, donnant pour prétexte les sacrifices qu'ils se sont imposés pour laisser les enfants à l'école jusqu'à cet âge, veulent un salaire immédiat.

» Dans ce cas, ou le patron est lésé puisqu'il doit payer une enfant qui fait perdre le temps aux ouvrières pour la mettre au courant des premiers éléments de sa profession, ou il doit employer l'apprentie à faire des courses ou à s'occuper des soins du ménage pour compenser la rémunération exigée, et alors l'apprentie, arrivée au terme de son apprentissage, ne peut faire qu'une ouvrière des plus médiocres, connaissant à peine son état. »

Il y a donc là, de l'aveu d'un personnage officiel, un grave inconvénient pour le patron et pour l'apprentie, résultant de cette loi scolaire dont on ne connaît jamais tous les vices. Le préjudice est surtout pour l'apprentie devenue ouvrière, puisque ne connaissant que très peu le métier qu'elle a pris, elle se trouve dans l'impossibilité de gagner sa vie.

LES BLÉS ET FARINES DE FROMENT

L'Officiel du 3 juillet a promulgué la loi dont la teneur suit et qu'on appelle la loi Viger :

« Article premier. — A dater du 10 juillet 1891 inclusivement, jusqu'au 1^{er} juin 1892 exclusivement, les droits d'entrée sur le blé en grains et sur les farines de blé, portés au tableau A du tarif d'entrée du tarif général des douanes, sont réduits à trois francs (3 fr.) par quintal de blé et à six francs (6 fr.) par quintal de farine.

» Art. 2. — A l'expiration de ce délai, s'il n'est survenu aucune disposition législative prorogeant la réduction des droits précités, ils seront perçus intégralement, soit cinq francs (5 fr.) par quintal de blé et huit francs (8 fr.) par quintal de farine. »

LE R. P. FÉLIX

Nous avons annoncé hier la mort du R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus.

Le grand prédicateur était né, en 1806, à Neuville, près de Valenciennes ; il était donc

agé de quatre-vingt-cinq ans.

C'est au séminaire de Cambrai qu'il fit ses études ; il appartint au clergé du diocèse jusqu'à vingt-sept ans, âge auquel il entra dans la Compagnie de Jésus.

Jusqu'en 1850, le P. Félix n'était connu que dans un rayon assez restreint ; son talent à cette époque s'affirma, et, lorsqu'en 1855 il occupa la chaire de Notre-Dame, il se révéla orateur chrétien de premier ordre. Ses conférences réunirent, au pied de la chaire de la cathédrale de Paris, une foule considérable d'auditeurs.

Outre le recueil de ses sermons et conférences, le P. Félix a publié de nombreux ouvrages, notamment deux volumes sur la question sociale.

Son dernier ouvrage a paru l'an dernier.

NOUVELLES MILITAIRES

Malheureux cuirassiers ! La République passe son temps à les « décuirasser » et à les « recuirasser ». On se rappelle que l'illustre général Farre signala son passage au ministère de la guerre par la suppression des cuirasses et des tambours. Le successeur de Farre s'empressa, comme de juste, de réhabiliter la peau d'âne et la ferblanterie disqualifiées. Depuis huit ans, les cuirassiers n'avaient pas été importunés par les réformateurs. Une aussi longue trêve ne pouvait se prolonger. Voici que M. de Freycinet nous informe qu'il va décuirasser à nouveau les « gros frères ». Seulement, comme l'habile homme n'ose affronter aucune responsabilité, c'est derrière le général Loizillon qu'il se cache.

Tout le système républicain se révèle dans ce va-et-vient perpétuel de la cuirasse et du tambour. Voilà bien les réformes comme nos gouvernants les aiment !

LE 13^e CUIRASSIERS

Ainsi que nous le disions hier, le futur 13^e cuirassiers sera formé à Chartres au mois d'octobre prochain.

Il remplacera le 2^e dragons qui partira pour Auxonne où il occupera la place du 46^e chasseurs à cheval, envoyé à Beaune.

Le ministre, revenant aux anciennes idées, ne prendra pas pour former le 13^e cuirassiers quatre escadrons tirés au sort dans les douze premiers de l'arme. Il appellera simplement des détachements de tous ces régiments, de telle façon que le chef du 13^e cuirassiers ne se trouvera pas en face d'escadrons tout faits, apportant chacun l'esprit particulier du corps qu'il quitte. Il aura un régiment qu'il façonnera et auquel il inculquera un esprit ferme et unique. Ce retour au passé est donc un progrès.

Le nouveau 13^e cuirassiers va naître avec un héritage déjà considérable de gloire. L'ancien 13^e du premier Empire, sous le commandement du colonel Destremont, a conquis, en Espagne, la réputation de redoutable et livré assez de combats pour garnir noblement un étendard.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 juillet 1891.

L'activité renaissante du marché s'accroît et la hausse est à peu près générale. Le 3 0/0 clôture à 95.32; le 4 1/2 0/0 à 103.82.

La Banque de Paris est ferme à 785; la Société Générale manifeste de bonnes tendances à 384; le Crédit Lyonnais s'inscrit à 800 et la Banque d'Escompte à 472. Le Crédit Foncier cote 1,250 et le Crédit Mobilier s'approche de 382.

On a d'excellentes nouvelles de l'émission des 40,000 obligations de la Compagnie Parisienne de Glace transparente, émission à laquelle procède la Banque des Intérêts catholiques, ayant pour directeur M. de Belot.

Les actionnaires de la Compagnie Générale Transatlantique, réunis en assemblée générale, le 29 juin dernier, ont approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1890 et fixé le dividende à 30 francs. Un acompte de 15 fr. ayant été payé le 4^{er} janvier dernier, il est distribué 15 fr. à partir du 4^{er} juillet. Les recettes de l'exercice 1890 étant de 60,863,638 fr. 47, et les dépenses de 53,836,044 fr. 41, l'excédent des recettes et de 7,027,614 fr. 36. Le montant total des amortissements qui était, au 31 décembre 1889, de 78,570,303 fr. 44, s'élève au 31 décembre 1890 à 83,884,731 fr. 85, les sommes employées depuis 1875, à l'entretien et à l'amortissement, représentant en moyenne par an 8.04 0/0 de la valeur initiale des navires à flot. Le matériel naval comprend, avec les bâtiments en construction, 68 navires d'une jauge brute de 175,173 tonneaux, développant une puissance de 175,600 chevaux et déplaçant au maximum de charge 276,067 tonneaux. En 1890, la flotte de la Compagnie a parcouru 876,428 lieues marines, transporté 292,511 passagers, 13,285,892 colis, 113 millions 179,260 fr. d'espèces et valeurs et 709,363 colis postaux.

Les Chemins Economiques font 414.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 9 juillet, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme

1. Allegro..... X.
 1. Le Camp du Drap d'Or, ouverture..... BUOT.
 3. Pour les bambins, polka..... FAHRBACH.
 4. La Mascotte, mosaïque..... AUDRAN.
 5. Le Bon Bourgeois..... LEROUX.
- Le chef de musique,
V. GOUBEAULT.

LES FÊTES DE L'EXPOSITION

La date du 13 septembre, précédemment annoncée pour le Concours de Pompes, a été définitivement fixée au 6 septembre, le 13 coïncidant avec la fête de Blois, où a lieu le Congrès de la Fédération des officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers de France et d'Algérie.

La compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur aura donc l'honneur d'ouvrir la série

des fêtes qui se tiendront en notre ville du 5 au 20 septembre.

Une grande retraite aux flambeaux aura lieu le samedi soir 5 septembre. Le dimanche 6, dans la matinée, réception à leur arrivée des Sociétés adhérentes; concours de stratégie, etc.

A midi précis, revue du matériel et du personnel. A 1 heure, défilé.

A 2 heures, entrée en manoeuvres dans la carrière du Carrousel.

Ont accepté de faire partie du jury :

MM. Bruneau, organisateur de la caisse des retraites des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, capitaine des sapeurs-pompiers de Tours; Gouzé, capitaine des sapeurs-pompiers de Nantes; Bidault, capitaine des sapeurs-pompiers d'Angers, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire.

Le soir, à 9 heures, un grand lunch auquel seront invités les membres du jury, les officiers de pompiers, les autorités civiles et militaires et les organisateurs des fêtes, aura lieu au Foyer du Théâtre, pour clore la journée.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Le Sénat a encore consacré sa séance de mardi à la discussion de la loi sur le travail industriel des enfants et des femmes. La clarté du débat n'est pas toujours en proportion directe de sa longueur. L'honorable M. Blavier se multiplie pour corriger ce qu'il y a de déficient et éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans le projet de la commission. Ses efforts, toujours méritoires, sont parfois couronnés de succès.

Appuyé par M. Lucien Brun, il a obtenu le renvoi à la commission de l'article qui prétendait soumettre de jour et de nuit les ateliers de famille à la surveillance des inspecteurs de l'Etat, surveillance dont on voit tous les abus possibles.

Nous l'en félicitons; mais surtout nous lui savons gré d'avoir dressé en face de la « statolâtrie » qui nous menace et nous envahit les revendications de la liberté. »

ÉCOLE PROFESSIONNELLE

L'École professionnelle de Saumur, dirigée par M. Rigolage, vient d'obtenir de nouveaux succès.

L'Officiel nous apprend en effet que les jeunes gens de cette école, dont les noms suivent, sont nommés élèves mécaniciens dans les équipages de la flotte: Tangny, n° 2; Constans, n° 6; Rivoallan, n° 8; Deujean, n° 10.

Sont admis à s'engager comme quartiers-maitres mécaniciens théoriques: Anglade, n° 1; Gasque, n° 9; Birolleau, n° 11; Amouroux, n° 15; Marie, n° 17.

Sur 37 candidats admis, 9 appartiennent à l'École professionnelle de Saumur.

moi, qui bientôt, peut-être, serai appelé en France, et ne pourrai plus adorer que votre souvenir?

— J'attendrai votre retour.

— Si je pouvais l'espérer!... Mais on vous entourera d'insidieux conseils, d'affectueuses instances. Moi parti, ceux qui prétendent à l'honneur de votre main reviendront à la charge; votre oncle exercera son influence de parent et de tuteur; votre sœur elle-même, si parfaite pour moi, finira, dans votre propre intérêt, par vous conseiller un bonheur plus prompt et plus facile à atteindre.

— Je n'écouterai que mon cœur.

— Alexandra, que vous méritez d'être aimée!

Doucement, il prit sa fine main de patricienne et y posa ses lèvres. C'était la première fois qu'il l'osait.

— Ne m'en voudrez-vous pas un jour, continua-t-il très bas, de vous avoir fait perdre dans l'attente les plus riantes années de votre jeunesse? Devant votre dévouement, je me sens moins fort que sous les arguments serrés et impitoyables de M. Tardishef. Si je n'étais pas soldat jusqu'aux fibres, attaché à mon état par des liens sacrés d'honneur et de pa-

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet. — Une journée à Paris. — Train de plaisir à prix très réduits.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, la Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du mardi 14 juillet.

Ce train partira dans la soirée du 13 juillet. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 14 au 15 juillet.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtelleraul, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-s.-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 12 juillet, à 6 heures du soir.

LES CONSEILS DE RÉVISION

Les Conseils de révision ont terminé leur opération et le service central de recrutement de la guerre va procéder à la répartition des recrues de la classe 1890 qui seront appelées sous les drapeaux au mois de novembre.

GRAND CAFÉ DE L'UNION

Ce soir, à huit heures et demie, le célèbre fascinateur oriental, Nahad-ben-Bakdar, donnera une grande séance au Café de l'Union.

Il est toujours accompagné de son merveilleux sujet, Heva Nahad.

LE 14 JUILLET A SAUMUR

La revue des troupes sera passée, à 9 heures, place du Chardonnet, par M. le général Jacquemin, commandant l'École de cavalerie.

A 2 heures, grandes Régates sur la Loire, par la Société Nautique de Saumur, avec le concours de diverses Sociétés étrangères. La Musique Municipale se fera entendre dans les intermèdes.

A 8 heures, Représentation gratuite au Théâtre.

A 8 heures 1/4, Concert donné dans le Square par la Musique municipale.

A 9 heures 1/2, feu d'artifice. Suivant l'usage, trois salves, de 24 coups de canon chacune, seront tirées à 8 heures du matin, à midi et à 8 heures du soir.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Grand Concours public de tir

A L'OCCASION DES FÊTES DU CONCOURS AGRICOLE ET DE L'EXPOSITION DE 1891

1^{er} Stand de l'École de cavalerie, chemin Charnier, près l'Exposition. — Fusil Gras à 200 mètres et revolver d'ordonnance à 30 mètres. — Les dimanches 16, 30 août et 13 septembre 1891, de 9 heures à 11 heures du matin, et

les dimanches 23 août et 6 septembre, de une heure à 4 heures du soir.

2^o Stand de la Société, rue des Boires. — Fusil Gras (tir réduit), à 25 mètres. — Carabine et pistolet à 42 mètres. — Les jeudis 20 et 27 août, 3, 10 et 17 septembre 1891, de 9 heures à 11 heures du matin et de une heure à 4 heures du soir.

Les samedis 22, 29 août, 5 et 12 septembre 1891, de une heure à 4 heures du soir.

Les résultats seront publiés dans les journaux de Saumur, à la date du 19 septembre au plus tard, et un exemplaire en sera adressé à chacun des lauréats.

La distribution des récompenses aura lieu le dimanche 20 septembre 1891, à 9 heures du matin.

Une grande fête-concours de gymnastique, à laquelle prendront part plusieurs Sociétés étrangères, est en voie d'organisation. — Les jours et heures ainsi que le programme seront publiés en temps voulu.

PORTFEUILLE PERDU

Il a été perdu, mardi, au tir aux pigeons, un portefeuille en cuir jaune contenant deux billets de 100 fr. et un de 50 fr., un petit calendrier et divers papiers.

Rapporter ce portefeuille au Bureau de police. — Il y aura récompense.

LE JURY DES ASSISES

Au moment où les juges de paix vont réunir en commission cantonale les maires de chaque canton, pour établir le choix des justiciables destinés à devenir des juges, c'est-à-dire des jurés, il ne sera pas inutile de donner ici quelques détails sur le jury des assises.

D'après la loi du 21 novembre 1872, la liste annuelle du jury comprend pour le département de la Seine 2,000 jurés; pour les autres départements, un juré par cinq cents habitants, sans toutefois que le nombre de ces jurés puisse être inférieur à 400 et supérieur à 600.

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population. Cette répartition est faite par arrêté du préfet, sur l'avis conforme de la commission départementale, et pour le département de la Seine, sur l'avis conforme du bureau du conseil général, au mois de juillet de chaque année.

Le nombre des jurés devant composer la liste annuelle de 1892, pour le département de Maine-et-Loire, est fixé à six cents.

Ce nombre est réparti entre les arrondissements et les cantons du département, ainsi qu'il suit :

Angers (nord-est), 45; Angers (nord-ouest), 28; Angers (sud-est), 35; Chalonnes, 12; Saint-

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

Dominé par son émotion, Gérard se tut un instant; puis il reprit d'une voix plus ferme :

— Ce que vous avez été pour moi, ce que vous continuerez d'être dans ma vie, je ne veux même pas tenter de vous l'exprimer. Vous êtes infiniment trop pure, trop saintement ignorante pour comprendre le prix qu'un homme qui a vécu attaché à une affection telle que la vôtre. Vous voulez bien m'aimer pour ce que vous paraissez. Moi, je vous aime pour ce que vous êtes, et pour cette tendresse redoublée, miséricordieuse que vous daignez m'accorder. C'est moi qui reçois tout de vous... et une vie entière de dévouement absolu ne suffirait pas à solder ma dette. Chère Alexandra, avec vous, c'était plus que le bonheur.

— C'était?... interrompit la jeune fille avec reproche.

— Hélas! comment puis-je vous imposer cette longue attente?... Vous enchaîner à

triotisme; si je n'étais pas Alsacien, peut-être je faiblirais...

— Non, vous ne le devez pas, dit-elle d'une voix nette. Vous le pouvez moins que tout autre; vous avez votre père et votre pays à venger.

— Bénie soyez-vous de me montrer mon devoir! Il me devient plus cher, puisque vous l'approuvez.

— Je puis vous comprendre, moi, la fille d'un soldat qui eut la passion de son pays jusqu'à la mort... Vous ne seriez pas, à mes yeux, ce que vous êtes, si vous ne gardiez au cœur, vibrant, ce double souvenir de votre père et de votre Alsace... Oui, je puis comprendre cela, et aussi le partager.

Il la regardait, frémissante d'enthousiasme dans sa beauté fière et charmante de femme slave, qui vibre à toute noble pensée, les yeux rayonnants de la joie du sacrifice, et cependant, les lèvres un peu pâles et tremblantes, comme si elle allait pleurer... Il eut la tentation de s'agenouiller à ses pieds. Jamais elle ne lui était apparue aussi digne d'amour et de respect que ce soir-là, sa silhouette élégante se profilant en sombre sur la clarté des eaux et du ciel, et les derniers rayons du soleil cou-

chant nimbant d'une auréole ambrée son front de jeune fille.

XVI

Quelques jours plus tard, il y eut grande revue à Tsarskoe-Selo, en l'honneur d'un prince étranger. Ce fut splendide, et Gérard avoua à Michel Samarof qu'il n'avait jamais vu de fête militaire comparable à celle-là. La merveilleuse cavalerie russe, si supérieurement montée, excitait surtout son admiration et son connaisseur.

A l'œil le moins exercé, d'ailleurs, ces chevaliers-gardes, casqués d'aigles, ces gardes-chaqueval si pimpants, ces Cosaques se déplaçant en un rideau mouvant et insaisissable, ces beaux hommes revêtus d'uniformes magnifiques, qui miroitaient au soleil d'août, sentent par dignes de former un rempart au grand Empire du Nord — et à la véritable civilisation.

Comme une vision passait le Tsar, essouffé de l'état-major le plus brillant et le plus prestigieux qui soit au monde. Les chefs de case, les princes d'Asie, la mine fière et l'air respectueux, étincelaient de leurs joyaux qu'ils peuvent porter sans que soit am-

Georges-sur-Loire, 13; le Louroux-Béconnais, 12; les Ponts-de-Cé, 24; Thouarcé, 20; Tiercé, 10. — Total, 199.

Baugé, 16; Beaufort, 15; Durtal, 13; Longué, 16; Noyant, 11; Seiches, 11. — Total, 83.

Beaupréau, 23; Champcoceaux, 14; Choimillé, 16; Cholet, 36; Saint-Florent-le-Vieil, 18; Montfaucon, 19; Montrevault, 17. — Total, 143.

Doué-la-Fontaine, 14; Gennes, 9; Montreuil-Bellay, 13; Saumur (nord-est), 11; Saumur (nord-ouest), 10; Saumur (sud), 26; Vihiers, 20. — Total, 103.

Candé, 13; Châteauneuf, 13; le Lion-d'Angers, 14; Pouancé, 15; Segré, 17. — Total, 72.

Total pour le département, 600 jurés, pour le choix définitif desquels 4,200 noms sont portés sur les listes préparatoires.

Pais commence le rôle du hasard, qui fait sortir de l'urne les noms des 40 jurés qui doivent siéger pendant chacune des quatre sessions annuelles. (Ralliement.)

A PROPOS DU 14 JUILLET

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Le n° 30 du Recueil des actes administratifs contient une lettre de M. le préfet à MM. les sous-préfets et maires, au sujet de la prétendue fête nationale, qui n'est que républicaine, du 14 juillet.

M. le préfet écrit :

« Le patriotisme des sociétés particulières de gymnastique, de tir, de musique, etc., les portera à s'associer, en bannissant tout esprit de parti, à la célébration de la fête nationale. »

« Qu'est-ce que « le patriotisme » peut avoir à faire le 14 juillet? Ce mot, en pareille circonstance, est presque une ironie, sinon un blasphème. Qu'y a-t-il de « patriotique » dans les souvenirs évoqués par l'anniversaire du 14 juillet? A quelque point de vue qu'on se place, il n'y a qu'un souvenir mauvais, que l'on voudrait pouvoir effacer de sa mémoire comme de l'histoire. La République n'est pas née le 14 juillet; elle ne peut pas se prévaloir de cet anniversaire d'émeute et de meurtre, qui ne rappelle que le triomphe de la canaille sur l'autorité, manquant à elle-même et à son devoir. Mêler « le patriotisme » à ces souvenirs honneurs pour tous les partis honnêtes, c'est une profanation et un mot malheureux. Patriotisme! Eh! que restera-t-il, quand il faudra appeler les Français à défendre le sol contre l'invasion de l'Allemand ou du Chinois? »

GENNES. — L'épicier de Gennes qui s'était montré si brutal envers le chien d'une de ses voisines, a été condamné par le tribunal correctionnel de Saumur en un mois de prison et 60 fr. d'amende.

drie leur beauté mâle de soldat. Et, à voir cette cour de rois se pressant autour de leur maître, si auguste dans sa majesté familière, on songeait involontairement au rôle qu'un tel homme, qu'un tel souverain, doit être appelé à jouer dans le cours de son règne.

Gérard y pensait, lui, et son cœur bondissait dans sa poitrine à des visions plus brillantes, plus glorieuses encore que celle-là; et son œil enthousiaste et respectueux allait d'Alexandre III à l'impériale amazone si bien faite pour partager avec lui tous les prestiges, ceux de la gloire comme ceux de la bonté.

Sur le cheval de sang qu'elle montait avec une intrépidité souriante, elle lui apparaissait si gracieuse, si vraiment femme et si inconsciemment reine, qu'il lui semblait que tous les atraits, toutes les élégances et toutes les grandeurs de la Russie se résuinaient dans cette noble fille des rois danois.

Lorsque les souverains se furent retirés avec leur visiteur princier qui recevait l'hospitalité impériale de Gatchina, Gérard se laissa emmener par son ami Michel sous la tente du chevalier-garde d'abord, puis au mess du régiment où il était invité à dîner.

A la fin d'un repas très joyeux, au cours

LE COMTE MERCIER PREMIER MINISTRE DE QUÉBEC (CANADA) à Bellefontaine

Nous faisons dans l'Anjou :

« Samedi dernier, M. le comte Mercier, premier ministre de la province de Québec au Canada, est allé visiter l'abbaye de Bellefontaine.

» On sait qu'à la suite des expulsions de 1880, un groupe de trappistes de Bellefontaine est allé se fixer à Notre-Dame-du-Lac, près de Montréal; qu'il y a reçu du gouvernement canadien le plus chaleureux accueil et les plus grandes facilités pour son établissement.

» M. le comte Mercier était accompagné, dans sa visite à Bellefontaine, de M. Fabre, commissaire général du gouvernement canadien à Paris, et de plusieurs autres personnages canadiens.

» M. Mercier a été reçu par le Révérend Père Abbé, entouré des religieux de son convent.

» Après quoi, les hôtes des trappistes sont allés s'agenouiller dans l'église et ont visité l'abbaye.

» Le P. Vérité, un cousin de M. Jules Ferry, a offert au premier ministre de Québec un exemplaire de l'ouvrage qu'il a écrit sur Bellefontaine.

» Au déjeuner, plusieurs toasts ont été portés.

» M. Mercier a été très applaudi quand, répondant au Révérend Père Abbé de Bellefontaine, il a rappelé combien les religieux établis au Canada ont été utiles à ceux qui, comme lui, ont essayé, et — on peut le dire aujourd'hui — ont réussi à faire de la province de Québec une petite France. Il a ajouté qu'il offrirait aux trappistes 5,000 arpents sur les rives du lac Saint-Jean, et qu'il serait heureux s'ils acceptaient cette offre.

» Après un toast de M. Hector Fabre a eu lieu une réunion du syndicat agricole de l'Anjou, qui compte déjà 3,000 membres. C'est le R. P. François qui en est le véritable organisateur; c'est à son expérience et à sa science que les agriculteurs viennent demander des conseils. Même, prochainement, il pourra leur mettre sous les yeux la justification de ses théories agricoles, car il installe dans les propriétés de l'abbaye une école d'expérimentation.

Le Journal de Rennes nous apprend que l'autre semaine, après avoir assisté à la cérémonie de la Basse-Motte, M. le comte Mercier a passé la matinée de dimanche à Saint-Malo, en compagnie du général Humann, de l'abbé Gosselin, de M. La Chambre fils et de plusieurs Canadiens. Leur première visite a été pour la cathédrale, où l'abbé Gosselin a dit la messe. M. le curé de Saint-Malo a montré ensuite au

duquel le champagne avait largement coulé en l'honneur de la sainte Russie et de son amie, la France, quelqu'un nomma Herbert de Hubschausen.

— L'a-t-on vu aujourd'hui? demanda vivement Gérard.

— Il était en voiture avec d'autres jeunes gens, l'air très gai, ma foi. C'est la première fois, je crois, qu'il se montre depuis sa désagréable affaire avec Samarof. Il aura pensé que c'était une bonne occasion pour dissimuler dans la foule sa rentrée peu triomphale.

— Et pour que la rentrée soit plus complète, ajouta un jeune lieutenant, j'ai oui dire, par mon cousin V., qui est de la partie, que le sémillant baron doit aller ce soir, avec quelques amis, entendre chanter les Bohémiennes au restaurant Tchanine.

— Pauvre garçon, il faut bien qu'il se distraie pendant sa convalescence.

On rit d'un rire qui n'eût pas chatouillé agréablement la vanité d'Herbert, et auquel, sans charité aucune, s'associa Michel. Gérard seul ne riait pas.

— Dès que nous quitterons la table, voulez-vous sortir avec moi? demanda-t-il à mi-voix à Michel. J'ai un mot à vous dire. (A suivre.)

ministre canadien la pierre où, dit la tradition, Jacques Cartier s'agenouilla pour faire bénir son drapeau, avant de partir pour cette mémorable expédition dans laquelle il découvrit le Canada. Les voyageurs ont ensuite visité Limoillon, l'ancien manoir où naquit le hardi marin. Il n'en reste plus qu'une tourelle, debout encore, comme pour témoigner de sa splendeur passée.

M. le comte Mercier a manifesté sa surprise et son regret de ne point voir se dresser sur une des places de la cité la statue de Jacques Cartier. Il craint que les Malouins n'aient pas apprécié la grandeur de ce nom de Cartier, qui a fait de Saint-Malo la ville natale du Canada.

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

Les Tablettes annoncent que « les tentatives des organisateurs de grève n'ont décidé que peu de succès dans le personnel du chemin de fer d'Orléans. Sur 1,300 environ employés dans les chantiers de la Compagnie, 326 seulement ont cessé le travail. »

Une dépêche reçue par un de nos confrères est ainsi conçue :

« La grève des employés de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans s'accroît. Les camionneurs ont refusé tout service hier matin. On comptait 480 manquants. »

Enfin, une autre dépêche disait hier :

« Un millier d'ouvriers de la Compagnie d'Orléans se sont mis en grève. »

EXPLOIT VÉLOCIPÉDIQUE

Une jeune fillette de Montmorillon, M^{lle} Bailleul, âgée de 13 ans, est venue, accompagnée de son frère, de Montmorillon à Tours, en une journée.

Partis samedi 4 juillet à 4 heures du matin, arrivés à Tours à 5 heures du soir, les jeunes touristes repartaient le lendemain dimanche à 4 heures 1/2 du matin, accompagnés d'un jeune Tourangeau, M. Bossé, âgé de 14 ans. Arrivée à Château-du-Loir à 7 heures, départ à 9 heures, arrivée au Mans à 1 heure du soir.

M. et M^{lle} Bailleul se rendaient à Alençon; ils repassent à Tours aujourd'hui jeudi.

LES CHIENS QUI HURLENT LA NUIT

Une pétition d'un genre absolument nouveau vient d'être adressée au préfet de police de Paris. Les signataires réclament protection contre un abus qui porte un réel préjudice. Il s'agit de chiens que leurs propriétaires laissent traîner dans les rues et qui, de concert avec ceux qui sont enfermés dans les maisons, les cours, les jardins, font un vacarme intolérable la nuit.

Une pétition du même genre aurait chez nous souvent son application, car il y a plus d'une maison où un chien enfermé, quand le propriétaire est absent, gêne les voisins par ses hurlements.

N'y a-t-il pas lieu d'appliquer à ces abus les règlements relatifs aux tapages nocturnes?

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête du 14 juillet

PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, l'administration des chemins de fer de l'Etat a adopté les mesures suivantes :

1° Les billets d'aller et retour délivrés le samedi 14 juillet, à destination de toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris excepté) par toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris compris), dont la validité expirerait avant le 15 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 15 juillet.

2° Les billets aller et retour délivrés à destination de Paris (Montparnasse ou Austerlitz) du samedi 11 au mardi 14 juillet (inclus) dont la validité expirerait avant le 20 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 20.

FAITS DIVERS

AMOURS TENACES

On vient de célébrer, à Cold-Ashley-Norhamptonshire, en Angleterre, un mariage extraordinaire.

Les nouveaux mariés ont, l'un quatre-vingt-six ans et l'autre quatre-vingt-sept.

Le plus curieux de l'aventure est que, il y a soixante-six ans, ils avaient déjà failli se marier, car leurs bans avaient été publiés; mais, pour divers motifs, le mariage ne fut pas célébré. Depuis ce temps déjà éloigné, l'un et l'autre s'étaient mariés chacun de leur côté, l'homme quatre fois et la femme trois.

Enfin, les deux anciens amoureux s'étant rencontrés à nouveau, ont cru pouvoir faire, à plus de quatre-vingts ans, et après soixante-six ans de réflexion, ce qu'ils n'avaient pas jugé sage de faire à vingt ans.

Dernières Nouvelles

Paris, 9 juillet, 1 h. 05 soir.

La Chambre, dans sa séance de ce matin, a abordé les fils de coton.

M. Discère, commissaire du gouvernement, explique que ce dernier pense satisfaire tous les intérêts en proposant des droits moindres que ceux de la commission et en étendant l'admission temporaire à tous les fils.

M. Blagn, percepteur de Bessèges, a été arrêté et écroué à la prison d'Alais. HAVAS.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 420 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre

— de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —

— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp

5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

